Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

Vol. 19 No. 21 Edmonton, mercredi le 31 juillet 1985 16 pages 0.50

Au Sommaire

La loi scolaire albertaine viole la Charte des Droits

Les francophones de l'Alberta ont droit au contrôle de leurs écoles



Bugnet: La balle dans le camp du gouvernement

Depuis que la décision Purvis a été rendue publique il y a une semaine, la question qui est maintenant sur toutes les lèvres est : "Comment réagira le gouvernement provincial?". Au moment de mettre sous presse, les journalistes s'attendaient d'un moment à l'autre à être convoqués par le ministre de l'Éducation David King pour une conférence de presse dévoilant sa position suite au jugement.

par Yves Lavertu

EDMONTON — La Cour du Banc de la Reine de l'Alberta vient d'octroyer aux francophones de la province le droit à un "contrôle exclusif" en ce qui a trait à la gestion de leurs écoles.

Dans une décision datée du 24 juillet qui va même au-delà des attentes des francophones, la cour de première instance a statué par la même occasion sur l'inconstitutionnalité de la loi scolaire albertaine. Cette dernière est incompatible avec la Charte canadienne des droits et libertés et plus précisément face à l'article 23 de cette charte. Selon le juge Purvis, le gouvernement albertain est depuis 1982 dans l'obligation de légiférer pour faire reconnaître le droit légal des francophones de la province à une éducation dans leur propre langue.

Pour les demandeurs, une association de parents francophones de la ville d'Edmonton, l'annonce du jugement Purvis représente une victoire quasi inespérée. L'Association Georges et Julia Bugnet réclamait bien sûr l'enchâssement de ses droits dans la législation mais plusieurs de ceux-ci étaient loin de s'attendre à ce qu'une cour inférieure leur accorde gain de cause.

De l'Ontario à l'Alberta

L'argumentation de la Cour du Banc de la Reine s'est principalement appuyée sur une décision similaire rendue il y a près d'un an par la Cour d'Appel de l'Ontario. Les Franco-Albertains, note le juge sont également éligibles ici en Alberta à un droit de regard exclusif quant au contrôle de leurs institutions scolaires. Ce contrôle s'étend estime le juge de la question du financement, de l'administration et de la gestion du personnel jusqu'à la planification des programmes scolaires francophones.

Bien que soulignant l'existence de conseils scolaires homogènes pour la minorité au Nouveau-Brunswick, le jugement Purvis ne veut pas se prononcer sur une quelconque formule d'application concrète de ce droit de gérance. Selon Purvis, il ne revient pas à la Cour d'entrer dans

Voir "Décision historique" page 2.



Bugnet: Une "décision historique" (suite de la page 1).

les "questions de cuisine". Ce sont aux francophones d'élaborer un modèle à partir du droit reconu.

Pour l'heure, les francophones jubilent. L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) qui jouissait lors du procès en avril dernier du statut *Amicus curiae* qualifie la décision "d'historique" pour l'ensemble des Franco-Albertains.

Seule ombre au tableau pour le groupe Bugnet: l'invocation de l'article 15 sur les droits à l'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés s'est avérée d'aucune utilité pour la cause. Le magistrat a en effet déclaré inopérant l'article 15 s'il est mis en corrélation avec l'article 23 de la même Charte sur les droits scolaires des minorités de langue officielle.

Des conseils scolaires homogènes non garantis

A ce chapitre, les plaignants y trouvent une porte d'entrée pour un éventuel appel. Initialement en effet, l'Association Bugnet réclamait du gouvernement, entre autres en vertu de l'article 15, la création de conseil scolaires francophones homogènes. Avec la décision survenue mercredi, rien ne garanti malgré tout que le "contrôle exclusif" dont parle la Cour se traduira par la création de commissions scolaires totalement francophones. Selon un des instigateurs de la poursuite judiciaire M. Jean-Claude Mahé, il n'est donc pas exclu que l'Association Bugnet fasse appel de la décision afin "d'inscrire dans le béton" le droit à des conseils scolaires homogènes pour la minorité franco-albertaine.

Selon un autre membre du groupe Bugnet, le professeur Paul Dubé, on peut tout de même en attendant, établir les bases pour le contôle de la seule école francophone d'Edmonton, l'école Maurice Lavallée. Le jugement Purvis a en effet également statué qu'il existe un "nombre suffisant" d'élèves francophones dans la région métropolitaine d'Edmonton pour que des fonds publics puissent garantir l'instruction pour les francophones dans leur propre langue.



Les nécessaires négociations

Pour l'instant, le juge renvoie donc les plaignants discuter avec le gouvernement d'une quelconque forme d'application des réponses données par le juge. Selon certains observateurs, il sera moins difficile au gouvernement provincial de soumettre une législation conforme à la Charte canadienne des Droits que de se plier à la question du contrôle par les francophones de leurs propre écoles.

Jeudi le 25 juillet dernier en conférence de presse, l'Association porte-parole des Franco-Albertains, l'Association canadienne-française de l'Alberta se disait quant à elle disposée à entamer de nouvelles négociations avec le gouvernement pour concrétiser les décisions de la cour.

Lors de l'amorce de la poursuite Bugnet en 1983, l'ACFA avait préféré la voie politique plutôt que d'appuyer la contestation judiciaire. Bernée par plusieurs mois de négociations infructueuses, l'organisme avait finalement décidé d'intervenir lors du procès afin de mettre une pression supplémentaire dans ses tractations avec le gouvernement. Celle-ci se dit maintenant prête à retourner à la table des négociations.

Du côté de l'Association Bugnet, on attend plutôt la réaction du gouvernement. Selon Jean-Claude Mahé, d'ici les trente prochains jours, l'Association sera fixée sur l'attitude du gouvernement face à ce que ce dernier entend par "contrôle exclusif". L'organisme pourra alors choisir si oui ou non il vaut la peine de s'inscrire en appel.



Vers un Manitoba albertain?

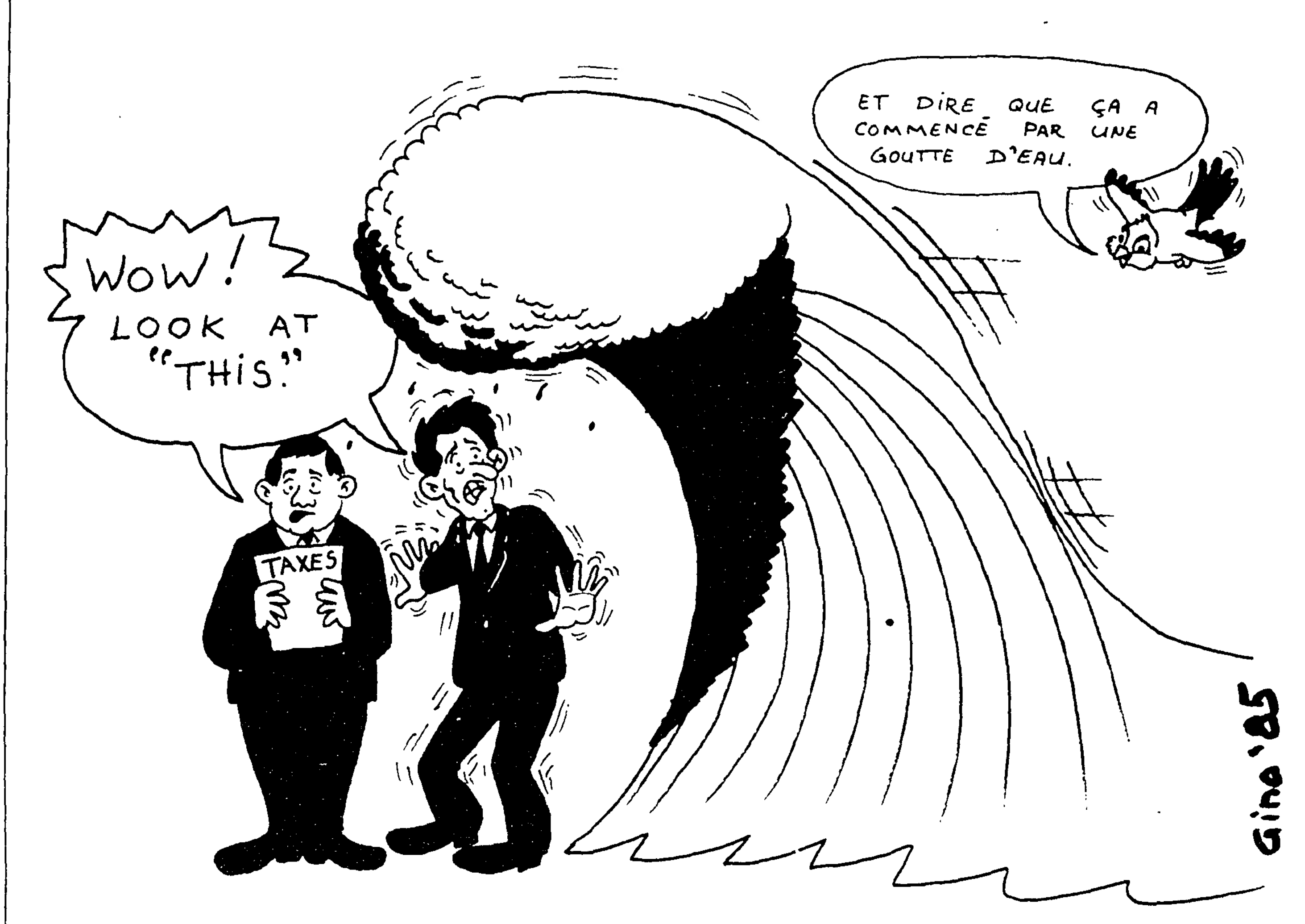
Pour sa part, la présidente du Conseil scolaire catholique d'Edmonton prédit que ce sera le gouvernement qui fera appel. Selon cette dernière, celui-ci n'acceptera pas qu'un contrôle scolaire puisse être établi sur une base linguistique.

Par ailleurs, la presse anglophone de la capitale albertaine faisait état jeudi, d'un possible ressac face à la décision Bugnet. Le directeur de l'Association des commissions scolaires de l'Alberta préfigurait ainsi un tableau plutôt sombre si l'on devait en arriver à une multiplication de conseil scolaires sur une base linguistique et aussi confessionnelle. Quant à eux, les dirigeants francophones tentent de minimiser pour l'instant la possibilité d'une levée de boucliers telle qu'on l'a vu se produire au Manitoba.

Les francophones de l'Alberta sont actuellement dénombrés au chiffre de 63,000, soit un peu moins de 3% de la population. Dans son document, le juge Purvis n'a pas omis de mentionner le problème de cette assimilation galopante alors que cent ans plus tôt, en 1885, 60% des habitants d'Edmonton avait pour langue de communication le français.

Voir l'éditorial du DEVOIR en page 4.

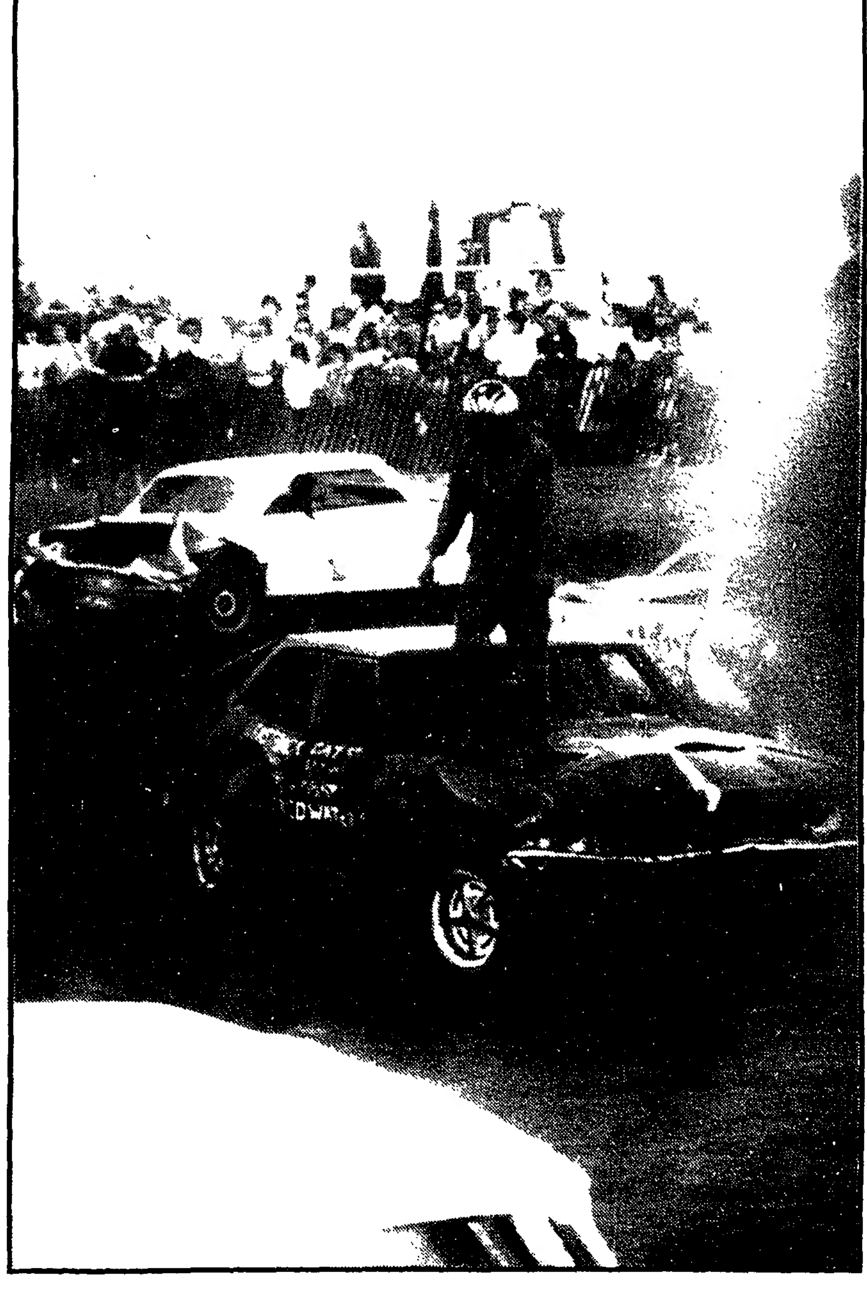
Sans commentaire



Le Franco Régional

Legal: Un village en fête





Avec derrière lui plus d'une vingtaine d'éditions du même genre, le petit village de Legal vient de réitérer lors de la fin de semaine du 27 et 28 juillet derniers ses festivités depuis longtemps connues sous l'appellation "La Fête au Village". Dédiées au créateur de cette idée, le coloré abbé Georges-Henri Primeau, les célébrations regroupaient des activités sociales, culturelles et sportives à la mesure du village de Legal.

Photos ci-contre: Un "derby" de démolition légalois aux airs de *corrida espagnole*. Afin de prévenir tout incident susceptible de compromettre la santé des *matadores de la voiture*, des agents armés de puissants boyaux d'arrosage se sont tenus aux aguêts. Toujours prêts à éteindre la fumée sans qu'il y ait eu ... feu, ces derniers ont parfois eu la gachette facile ...

Document

Les enjeux du Carrefour de Rivière-la-Paix

Vu avec les yeux du Secrétariat d'État: Ce n'est pas un besoin ni une priorité pour notre population.

Vu avec les yeux du conseil général de l'ACFA provinciale: nous aider financièrement créerait des précédents.

Vu avec les yeux de nos membres: seul service francophone de la région il doit rester ouvert.

Et l'exécutif de la régionale de Rivière-la-Paix à sa prochaine réunion, va être soumis une fois encore à des exercices de gymnastique pour arriver à démêler cette problématique qui est sa réouverture au 1er septembre.

Le loyer serait garanti mais pas un dollar pour qu'une personne puisse s'en occuper. Dans une région aussi importante que Rivière-la-Paix qui comprend sur un vaste territoire onze communautés homogènes francophones, on ne dispose que d'une personne et demie pour voir au bon fonctionnement de la régionale et du Carrefour: un agent de développement, une secrétaire à demi-temps.

D'après de récent statistiques, la population de la région serait de 7,285 francophones.

Le 22 juin lors des fêtes de la St-Jean Baptiste à Tangent, un kiosque du Carrefour offrait cassettes, livres, cartes, etc ... En 2 heures d'ouverture, et sans grande publicité, il faisait un chiffre de vente qui étonnait les responsables.

Le marché est donc là, le besoin aussi.

Il serait peut-être temps de demander à l'exécutif de l'ACFA provinciale que le Carrefour central d'Edmonton prenne l'entière responsabilité du Carrefour de Rivière-la-Paix et qu'on en fasse un magasin aussi bien achalandé que celui d'Edmonton pour répondre aux besoins de la population. Sans une personne responsable pour voir à ces besoins (faire les contacts, s'occuper des commandes etc ...), au 1er septembre il faudra peut-être envisager sa fermeture définitive.

Annie Laurin
1ère vice-présidente, exécutif de l'ACFA de Rivière-la-Paix

Par ci, par là

par Simone Laberge

JEAN CÔTÉ

Des paroissiens de Jean Côté veulent exprimer leurs gratitudes et leurs appréciations à tous les organisateurs de la Fête du 50e ainsi qu'à la 1ère Fête du Canada.

Mille remerciements, au Comité des Fêtes, au Comité de la Paroisse, au Comité Sportif pour l'organisation de la Fête du Canada, ainsi qu'à tous ceux et celles qui d'une manière ou d'une autre ont apporté leur précieuse collaboration au succès de ces Fêtes.

Mercis spéciaux à tous les visiteurs qui sont venus les encourager. Mercis à tous les anciens de la paroisse qui sont revenus fêter avec eux.

Mercis aux artistes pour leurs belles présentations, mercis aux conférenciers, MERCIS À TOUS.

LES RÉCOLTES

À Rivière-la-Paix la pluie se fait rare, ce qui peut compromettre les récoltes.

Par exemple dans le district de Smoky River la précipitation depuis la fonte des neiges se situe autour de 3 pouces, ce qui est considéré insuffisant pour assurer une bonne récolte.

Certains champs à Jean Côté, Whitemud et Culp connaissent vraiment les effets de la sécheresse.

C'est à Girouxville, Falher, Donnelly et McLennan que la récolte semble la moins affectée par le manque de pluie, mais encore là, d'après les connaisseurs, la récolte sera très inférieure à la normale, la grêle a également fait beaucoup de dommages et plusieurs champs commencent à brûler.

Pour ce qui est des apiculteurs, il va s'en dire que la récolte de miel ne sera pas grosse.

Il faut des fleurs pour faire du miel ... et les quelques champs de fleurs disparaissent les uns après les autres sous les raies de charrues. Les fermiers labourent leurs champs de légumineuses (trèfles rouges et alciques) parce qu'il n'y a pas assez de fleurs pour assurer une récolte.

MCLENNAN

Le Sergent Darryl Derrouin vient d'entrer en fonction au détachement de la Gendarmerie Royale du Canada (RCMP) à McLennan.

Le Sergent Derrouin remplace le Sergent Gerry Simmonds qui vient de quitter la région. Bienvenue dans la région au Sergent Derrouin et à sa famille, son épouse Rhonda et ses deux enfants.

EDITORIAL

La Cour sans miracle

N.D.L.R.: Nous reproduisons ci-dessous l'éditorial consacré aux droits scolaires des Franco-Albertains écrit par Mme Lise Bissonnette suite au jugement Purvis rendu public mercredi le 24 juillet dernier. L'éditorial tiré du quotidien montréalais LE DEVOIR est daté du lundi 29 juillet.

On a accueilli avec un optimisme de commande, dans les milieux de la francophonie hors Québec, le jugement de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta qui déclarait, mercredi dernier, nul et sans effet des articles de la loi scolaire de la province qui sont incompatibles avec le texte de la Constitution, au chapitre des droits scolaires des minorités linguistiques. Il y a sans doute lieu de pavoiser pour cette victoire sur la lettre de la loi albertaine, qui suit d'un an un jugement du même genre par la Cour d'Appel de l'Ontario. Le juge Stuart Purvis, au surplus, se déclare et se montre généreux dans les discussions des droits théoriques des Franco-Albertains. Mais les conclusions pratiques qu'il tirent de ce débat avec lui-même et avec une courte jurisprudence aboutissent à une sorte de non-lieu pour les parents requérants. Pour la première fois, et malgré la bonne volonté du juge, s'étalent la pauvreté, les limites et le peu d'espoir que laisse la Charte aux minorités de langue officielle hors Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire à celles qui sont décimées presque au point de non-retour. Le possible contredit le souhaitable, et la cour n'est pas une aux miracles.

Seules deux affirmations du juge viendront vraiment conforter les Franco-Albertains.

1) La loi scolaire de l'Alberta, à sa face même, était inconstitutionnelle et cela vient d'être reconnu. Elle stipule en effet que la langue d'enseignement est l'anglais mais qu'un Conseil scolaire "peut autoriser" l'utilisation du français comme langue d'enseignement.

L'article 23 de la Constitution canadienne donne à la minorité un "droit" à l'enseignement en français et même, selon une interprétation confirmée par la Cour d'Appel de l'Ontario, une forme de contrôle sur la gestion de cet enseignement et des établissements où il est dispensé. Le gouvernement albertain défendait sa loi en renvoyant aux Conseils scolaires locaux le soin de l'appliquer en conformité avec la Constitution. Le juge Purvis, en infirmant la loi, invite plutôt les législateurs albertains à assumer politiquement, les conséquences de leur ralliement à l'accord constitutionnel de 1981.

2) Le juge Purvis affirme que les cours dits "d'immersion" en français ne seraient être considérés comme de l'enseignement en français au sens de la Charte. Ce n'est pas là une mince distinction. Il y a aujourd'hui plus de 16,000 élèves dans 90 écoles albertaines inscrits en "immersion française". Nombreux sont ceux qui voudraient que ces écoles et classes, que fréquentent les jeunes anglophones pour apprendre le français, soient reconnues comme dispensant l'enseignement en "français" au sens de la Charte. On n'a plus à démontrer, toutefois, que les jeunes élèves francophones s'y assimilent, le français y restant une langue seconde. La Cour reconnait clairement que l'article 23 de la Charte donne droit, quand le nombre est "suffisant" à un enseignement conçu et administré pour des francophones, se qu'on appelle maintenant, dans une redondance bien canadienne les *french francophones schools*. Voilà, au moins une échappatoire bloquée.

Mais le futur s'annonce moins rose quand le juge cherche à déterminer la mesure de "contrôle" qu'exerceront les francophones sur leurs institutions scolaires. Certes, il suit docilement le jugement ontarien selon lequel la lettre floue de la Charte constitutionnelle donne bel et bien aux francophones en sus du droit à l'instruction en français, un droit à une forme de gestion de leurs établissements scolaires. Tout en se gardant de donner des directives, le juge Purvis devise cependant de façon très prudente sur les modalités d'exercices de ce droit. Il se réjouie de son étendue au Nouveau-Brunswick, où les francophones ont droit à leurs propres commissions scolaires mais il trouve que la province maritime est allée au-delà du "minimum requis" par la Charte canadienne. Il penche plutôt pour une thèse gouvernementale ontarienne, qui garantirait aux francophones une portion des sièges de certains Conseils scolaires ainsi que des responsabilités exclusives quant aux affaires scolaires touchant la langue. Mais après avoir fait le compte de la minorité francophone en Alberta — 1.33% de la population dont le français est encore la langue d'usage — il se cabre autour de la notion de "nombre suffisant". Avant de garantir des services d'enseignement en français et un degré de contrôle, il faut, dit-il, tenir compte des coûts, du transport, de la situation démographique des régions, de l'effet d'arrangements spéciaux sur le développement des enfants "que l'article 23 n'a pas voulu transformer en pions de leurs parents dans une forme de conflits culturels ou linguistiques".

Il n'y a pas à se scandaliser de cette prudence, puisqu'il est vrai que les nombres en jeu sauf à Calgary et Edmonton sont infimes. Mais elle souligne dramatiquement que l'article 23, hors des régions de fortes concentrations risque de rester partout symbolique. Il ne crée pas rappelle le juge Purvis, un "droit absolu".

Même en région urbaine, comme à Edmonton, le juge refuse de suivre pleinement son propre avis sur la mesure de gestion qui devrait revenir aux francophones. Les plaignants lui demandent de "déclarer" que la région comprenait un nombre "suffisant" d'élèves francophones et qu'ils avaient dès lors droit à l'enseignement dans leur langue dans des établissements "de" leur langue, c'est-à-dire, sous gestion du groupe francophone. Le juge Purvis a refusé. Le nombre est suffisant, dit-il, mais il y a depuis quelques temps une école française "french francophone" à Edmonton, que gère le Conseil scolaire catholique qui compte deux francophones sur sept commissaires mais par pur hasard électoral. Le juge ne veut pas même déclarer que les francophones d'Edmonton devraient avoir droit à une "mesure de contrôle" de l'école française. Tant qu'il y a du progrès, écrit-il, "la Cour n'a pas à intervenir".

Quand Monsieur Eric Maldoff l'ancien président d'Alliance Québec, s'empresse de voir dans ce jugement un bon augure pour les anglophones du Québec, on doute qu'il ait lu le texte du juge Purvis. Pour les Franco-Albertains dont la province n'a pas le pire dossier linguistique, loin de là, il marque sans doute une importante victoire légale mais il les laisse en pratique, jusqu'à nouvel ordre et moyennant d'autres longues batailles judiciaires et politiques encore totalement dépendants du bon vouloir de la majorité anglophone qui contrôle tous les Conseils scolaires de l'Alberta. Enfin il esquisse la vérité de l'article 23, dans les provinces où la francophonie n'est plus qu'une infime fraction: hors des grands centres, point de salut.

Lise Bissonnette

LE FRANCO
Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

Journal hebdomadaire publié le mercredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association Canadienne-française de l'Alberta, régionale d'Edmonton, sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA. En vertu d'une entente signée avec l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix, tous les foyers francophones de cette région reçoivent le Franco.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Administration: Louise McKnight

Photo-composition:
Sylvie Beauchamp-Guillette

Abonnements et montage:
Lorelei Hironaka

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4
Téléphone: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 an : 15$
2 ans: 25$

Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

Lettre ouverte

Reprenant une expression de M. Lavertu, dans son billet du 10 juillet, c'est bien gaulois qu'il faudrait appeler l'exécutif et le conseil régional de l'ACFA de Bonnyville. Vue de l'extérieur, ils n'ont pas beaucoup évolué depuis cette époque des huttes ... ils se dévorent toujours entre eux comme des loups. La "grande évolution" se serait faite à n'en pas douter du côté "fair play".

En donnant aucune directive précise aux commissions scolaires, le ministre King laisse la porte ouverte à bien des malentendus et à des situations et confrontations qui deviendront explosives dans plusieurs régions de la province. La patate chaude que tout le monde se passe, il faudra bien sous peu que quelqu'un l'épluche!

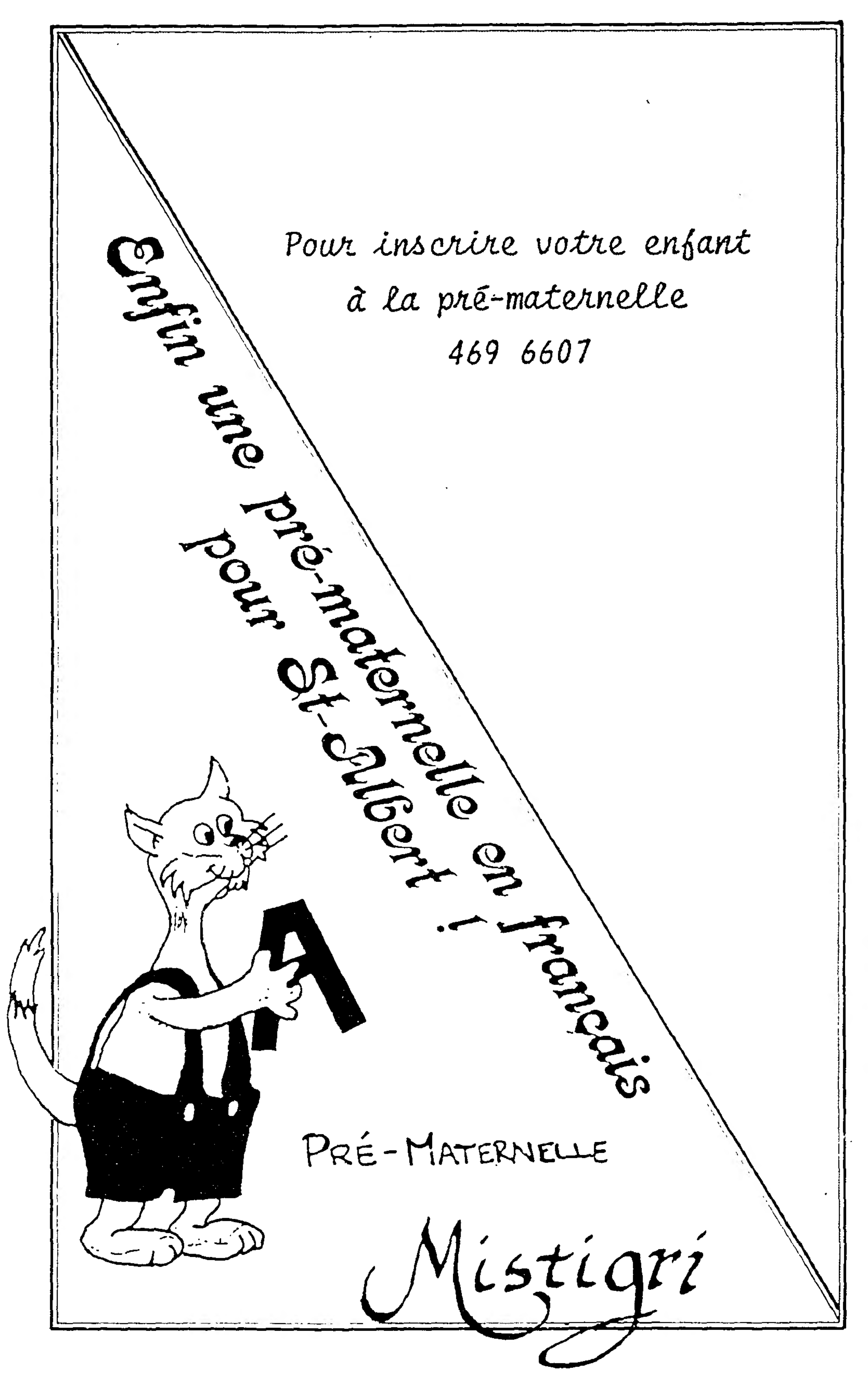
Qui paie la note dans le cas, Bonnyville! Un président de régionale désavoué, lâché par ses semblables francophones. J'ai apprécié à quelques occasions la justesse des remarques de M. Gagnon: homme sincère, convaincu, et dévoué à la francophonie. Au lieu de les écarter, essayez donc, gens de Bonnyville, de reconnaître et d'apprécier vos bénévoles de valeur. Soutien et unité au moment critique, sont meilleurs pour l'image des Franco-albertains, qu'une lettre de désaveu publique lu par des yeux anglophones. Lettre déplorable!

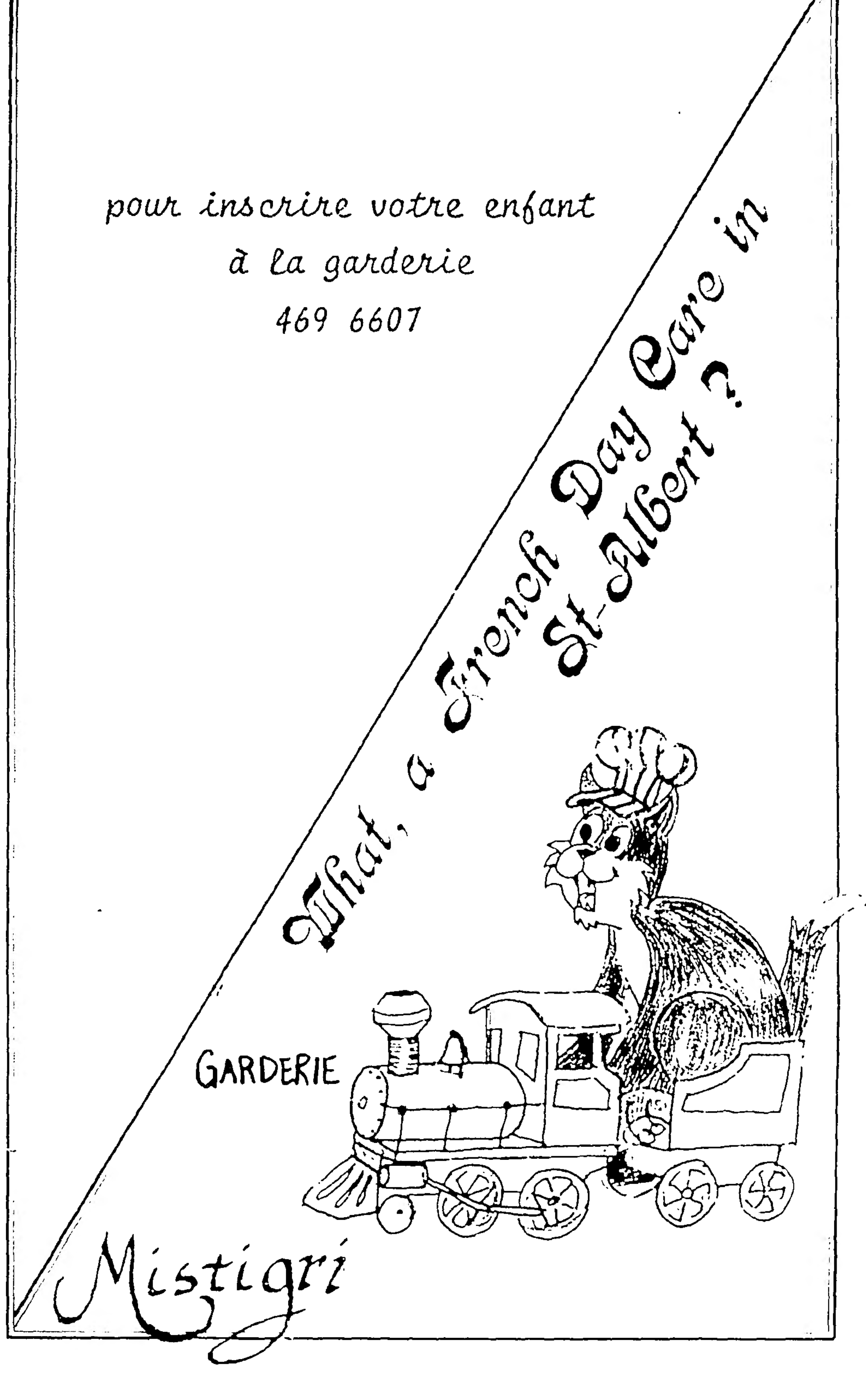
Même si le mot dissolution taillé à la hache était écrit, ne pouvait-on le remplacer par "évaluation, investigation" de la commission scolaire pour finir avec dissolution si les parents n'étaient toujours pas satisfaits.

Certains diront que s'il y a conflit d'intérêt, c'est un an de perdu! Sympathie à M. Gagnon.

Une francophone de Rivière-la-Paix

ici Edmonton





Journées du Patrimoine

Les francophones y seront



Le kiosque des Canadiens-français en 1982

Les 4 et 5 août prochains, les journées du Patrimoine batteront leur plein. Alors que la Francophonie albertaine y vivra sa 5e année de participation.

Festival multiculturel, les journées du Patrimoine déploieront 44 pavillons dans lesquels se bousculera une foule curieuse devant maints échantillons musicaux, vocaux, chorégraphiques et culinaires.

Venus non seulement d'Edmonton, mais encore de Beaumont, St-Albert, Legal et même de St-Paul, des artistes de tout genre témoigneront de la culture française, canadienne-française, et même haïtienne.

"Venez nombreux, vous disent les organisateurs, mais prenez le bus car les voitures ne pourront pas passer ..."

Le Festival qui débutera le 6 par un discours de Jacques Multe, ministre fédéral pour le Multicuralisme, sera ouvert de 10h00 à 21h00. Les autobus, eux, seront disponibles de 9h00 à 22h00, à chacun des quatre endroits suivants: Westmount, South Gate, Burus Packing Plant (à l'embranchement Nord de l'autoroute de Capilano) et au coin de Jasper et de la 116e rue.



par
Claude Cornellier

Spor'dinaire

Un peu de lumière S.V.P.

Là je commence à être réellement tanné. Je n'ai reçu absolument aucune aide pour mes problèmes de reins qui, soit dit en passant sont passés de la droite à la gauche, me renvoyant à l'hôpital de la même façon qu'un boxeur est frappé par une combinaison, et de plus, rien ne semble vouloir bouger positivement dans le merveilleux monde du baseball.

A un moment donné, on a eu le grand Bowie Kuhn comme Commissaire du baseball. Un homme fort doué, l'avocat de la Nouvelle-Angleterre a trouvé le moyen de faire gaffe pardessus gaffe entre 1978 et 1984, ce qui lui a valu comme conséquence de retourner à ses livres légaux. Voyez-vous, le Commissaire est embauché par les propriétaires d'équipes et voit à la bonne marche de l'industrie très lucrative. Et comme monsieur Kuhn a coûté beaucoup de gros sous lors de la grève de 1981 ... on a donné un bon coup et le tapis fut tiré sous ses pieds.

Dans sa grande sagesse, le monde du baseball est allé chercher Peter Ueberroth, la pierre angulaire des Olympiades de Los Angeles l'an dernier. Wow! Voilà un jeune homme dynamique qui a su transformer un spectacle comme les Jeux Olympiques en une énorme machine à faire des sous. Il a donné Carl Lewis au peuple américain et a organisé un spectacle de clôture mettant en vedette Lionel Ritchie (à ne pas confondre avec Lionel Richer, soudeur de son métier).

Ueberroth entre donc en scène et dès le départ on parle encore de grève.

"Je ne m'en mêlerai point", furent ses premiers propos.

"Je me batterai" furent les suivants.

Et où est-on réellement rendus aujourd'hui? A exactement une semaine de l'inévitable: il y aura cessation de "travail", Ueberroth ou non.

Voyez-vous, si le Commissaire est payé (et il l'est) par la partie patronale, son opinion est biaisée. Bien sûr, il a à coeur l'intérêt du sport, mais il a encore plus à coeur l'intérêt de ses "patrons" légitimes. Comment peut-il donc déclarer ouvertement qu'il ne prendra pas part aux délibérations, et, encore mieux, qu'il peut à lui seul éviter une grève?

Le tout me déboussole complètement.

Je ne tiens pas à voir une grêve, tout comme vous, très probablement.

Il semble assez clair que les joueurs non plus ne tiennent pas à rentrer chez eux, sans chèques de paie, qui sont assez gras merci.

Et les propriétaires, même s'ils osent affirmer perdre des millions de dollars à chaque année, ne veulent pas non plus voir le retrait des forces.

Alors qui la veut cette grève?

Une chose me semble cependant évidente: le domaine du sport, comme le domaine du spectacle, garde trop souvent ses fondements financiers couverts. Ne sachant pas exactement quels sont les vrais états financiers de chacune des équipes, il est impossible de vérifier les dires des deux parties en cause.

Qu'on laisse donc la chance aux fournisseurs de fonds, c'est-à-dire les quelque 40,000,000 de gens qui assistent au spectacle, de constater quelle est réellement la situation, pour ensuite se faire une idée.

Achèteriez-vous des parts d'une compagnie en faillite? Pas moi. Ueberroth essaie de berner les joueurs et les médias de communication, et il est grand temps que la lumière soit jetée sur le sujet ... une fois pour toute!

Bonne Semaine!



par
Claude Roberto

Extraordinaire

Ces petits trésors méconnus: les saskatoons

La saison des saskatoons bat son plein. Mon amie Lorraine m'a introduite à ces baies un heureux après-midi de Klondike sur les sentiers escarpés du parc Laurier à Edmonton.

Mais que sont les saskatoons? Modestes fruits sauvages rouges ou violets, ils attirent les écureuils et les oiseaux, ils charment les enfants. Ils servent de goûters au cours d'une promenade. Attention! Ils tachent aussi les doigts et les chemises, ils barbouillent les visages! Les prudents qui ne les connaissent pas, vont demander: Sont-ils comestibles? avant de se risquer à les toucher.

Par contre, chaque été, bien des connaisseurs enfilent une paire de pantalons (les saskatoons poussent souvent dans les broussailles) avant de se diriger vers un emplacement favori. Les fruits réapparaissent plus tard sur la table familiale de fin de semaine, enrobés de sucre, enjolivés de crème fouettée ou cachés à l'intérieur d'une tarte mémorable. Ou ils se transforment en confitures épaisses ou en lourde gelées. Un secret: Réduits en compote, les saskatoons donnent même des éclats de couleurs aux yogourt nature et à la crème glacée à la vanille. Il serait si dommage de les abandonner aux écureuils!

Les deux grands titres de noblesse des saskatoons: Ils poussent seulement dans les provinces de l'Ouest, sur nos collines ou dans nos forêts. Et ils tiennent leur place dans l'alimentation depuis des siècles.

Sur les plaines, les voyageurs avaient coutume de mêler ces baies à de la viande de bison pour obtenir le fameux pemmican, ration de fer indispensable lors des déplacements. Intéressés à l'essayer? Pas facile de nos jours. Il fallait mélanger de la viande de bison, du gras et des saskatoons séchés puis réduits en poudre.

"Les saskatoons sont les baies les plus sucrées que vous pourrez jamais cueillir", vous lance en défi un sorcier de la tribu indienne Haida. Car les autochtones de la côte Ouest, tout comme ceux des plaines, tiennent ce fruit en très haute considération. Quoi de mieux pour parfumer leurs galettes?

Pour surprendre votre famille avec un dessert nouveau, vous pourriez essayer cette recette de tarte aux saskatoons.

Ingrédients:
- 4 tasses de saskatoons frais
- 1/2 tasse de sucre mélangé à
- 2 cuillerées à soupe de farine
- une pincée de sel
- 1 cuillerée à soupe d'extrait d'amandes ou de jus de citron
- un peu de cannelle
- une cuillerée à soupe de beurre

Mettez votre pâte à tarte sur un plat. Ajoutez les saskatoons mêlés aux autres ingrédients mentionnés. Posez la partie supérieure de la tarte. Cuisez au four 15 minutes à 450°F (230°C) puis 1/2 heure à 375°F (190°C). Il est possible de relever le goût des saskatoons en y incorporant quelques bleuets ou des morceaux de rhubarbe.

Ou peut-être vous êtes lassés des confitures ordinaires ramassées sur les étagères des supermarchés et vous songez à vous lancer dans vos propres productions. Bravo! Voici une recette de base à essayer sans plus de délai. Dans une casserole, combinez des saskatoons, 3/4 de tasse de sucre pour chaque tasse de baies, recouvrez d'eau et faites bouillir pendant 7 — 10 minutes. Il est conseillé d'ajouter quelques épices — cannelle, noix muscade, clou de girofle — un peu d'écorce de citron ou d'orange râpée. Cela enrichira la saveur de la confiture. Versez dans des pots et gardez au réfrigérateur. Mmmmmmmmmm!

A propos, j'oubliais de vous dire! Une ville canadienne porte le joli nom de Saskatoon.

Le Franco Provincial

Le gouvernement du Canada verse 6,225,693$ à l'Alberta pour l'enseignement des langues officielles

COMMUNIQUÉ — Le ministre de l'Éducation de l'Alberta, M. David King, le ministre de l'Éducation supérieure, M. Dick Johnston, et le secrétaire d'État du Canada, M. Walter McLean, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral continuera d'appuyer et d'encourager financièrement l'enseignement des langues officielles en Alberta.



À cet effet, les ministres viennent de conclure les négociations relatives aux projets et activités pour 1984-1985, soit la deuxième année de l'entente bilatérale. Cette entente vise à contribuer aux coûts supplémentaires encourus pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Aux termes de l'entente, l'aide financière accordée en 1984-1985 est octroyée au titre des quatre grandes catégories suivantes:

Infrastructure

* Une contribution financière du gouvernement du Canada calculée selon le nombre d'effectifs est apportée pour le maintien d'activités et de programmes pour l'enseignement en français et de programmes d'enseignement du français comme langue seconde. Selon les statistiques provinciales, pendant l'année scolaire 1983-1984, 1,299 francophones ont reçu l'enseignement en français et 132,722 anglophones ont suivi des cours de français langue seconde dont 17,577 dans des cours d'immersion en français. Parmi les activités et projets financés en 1984-1985, mentionnons le développement, la mise en place et l'évaluation de programmes pour l'enseignement en français et l'enseignement du français comme langue seconde officielle, des subventions spéciales versées aux commissions scolaires pour défrayer le salaire de personnel et des enseignants supplémentaires et les coûts de transport des étudiants des classes d'immersion au niveau primaire. Le gouvernement canadien participe également aux coûts d'administration et d'opération de la Faculté St-Jean.

Élaboration et développement de programmes

* Un appui financier est accordé pour des activités liées au développement des programmes existants ou à l'élaboration, à la conception et à la mise en oeuvre de nouveaux programmes. À titre d'exemples de telles activités entreprises par l'Alberta auxquelles le gouvernement canadien contribue financièrement, on peut citer les écoles françaises ouvertes à Edmonton et Calgary, les programmes d'immersion et les programmes bilingues offerts aux élèves des niveaux primaire et secondaire, les cours d'éducation des adultes dispensés par la Faculté St-Jean pour la population francophone, et les programmes dispensés par les autres universités et collèges de la provinces pour l'apprentissage du français comme langue seconde officielle. Un financement spécial est accordé pour la première année d'un programme de développement de quatre ans au Centre de l'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean.

Formation et perfectionnement des enseignants

* La province accorde des bourses aux enseignants pour leur permettre de participer à des cours, des ateliers ou des stages portant sur l'enseignement dans la langue de la minorité ou sur l'enseignement de la langue seconde. En 1984-1985, 854 bourses ont été accordées à des enseignants et, à ce titre, le Secrétaire d'État remboursera à la province la somme de 239,567$. Le gouvernement du Canada contribue également aux coûts de l'Institut de formation des enseignants des écoles françaises et des professeurs de français langue seconde.

Appui aux étudiants

* Des bourses sont octroyées aux étudiants d'expression anglaise de niveau postsecondaire qui désirent poursuivre leurs études dans leur langue seconde et aux étudiants d'expression française pour poursuivre leurs études dans leur langue maternelle. En 1984-1985, 216 bourses ont été accordées à cet effet.

Les négociations conclues en 1983-1984 et 1984-1985 entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta font suite à un protocole multilatéral de trois ans relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement, le Protocole a été prolongé d'une durée de deux ans soit jusqu'en 1987-1988.

Au cours des cinq années visées par le protocole, soit de 1983-1984 à 1987-1988, le Canada accordera plus d'un milliard de dollars aux provinces et territoires, pour les aider à défrayer les coûts encourus pour l'enseignement des langues officielles. De ce montant, approximativement 29,900,000$ seront attribués à l'Alberta pour financer des projets et activités dans les écoles publiques, les collèges communautaires et les universités.

C'est en 1970, à la suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qu'a débuté le programme d'appui financier aux provinces et territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Depuis 1970, le Canada a accordé aux provinces et territoires près de deux milliards de dollars au titre de ces programmes d'aide.

En concluant la négociation pour les projets et activités financés en 1984-1985 et en prolongeant de deux ans le Protocole, le gouvernement du Canada réitère son engagement vis-à-vis l'enseignement des langues officielles en Alberta.

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE: Maison à revenu sur la rue principale de Legal; 3 chambres à coucher. Contactez M. Ladis Messier au 961-3654.

CO-LOCATAIRE: Jeune femme anglophone qui étudie le français cherche une camarade de chambre (franco phone, femme seulement). Téléphone: 420-0237 le soir et 427-2035 pendant la journée.

GARDIENNE: Southgate: Recherche une gardienne mature pour garder un bébé de 6 mois à la maison à temps partiel. Contactez Lucie au 437-3149 après 18h00.

GARDIENNE: ST-ALBERT — Recherche gardienne de soir pour garder deux enfants de 3 ans et de 14 mois. Contactez Johanne au 459-0013 après 18h00.

GARDIENNE J'offre mes services pour garder des enfants dans la région North Jasper. Contactez Cindy au 489-0992

GARDE D'ENFANTS: Voudriez-vous faire partie de la coop francophone de garde. C'est un échange de service pour la garde des enfants. Echange de coupons seulement. Plus de renseignements composer le 484-7109

FRANCO-JEUNESSE SUR SCÈNE

PRÉSENTE



De gauche à droite: Chantal Hébert, Eric Lavoie, Christine Bouchard, Gisèle Marcoux, Claire Chamberland, Angèle Ouellette.

PEUX-TU M'ENTENDRE

Calendrier de la tournée albertaine

St-Isidore: **2 août**

Donnelly: **3 août**

Edmonton: **5 août**

Bonnyville: **8 et 20 août**

St-Paul: **11, 15 et possiblement 31 août**

Fort McMurray: **13 août**

Calgary: **22 août**

Lethbridge **23 août**

Soyez des nôtres!!!



CBXFT cette semaine

Samedi 3 août

09h00	Belle et Sébastien
09h30	Candy
10h00	Astro le petit robot
10h30	Capitaine Caverne
11h00	Les héros du samedi
12h00	Univers des sports
14h00	Univers inconnus
15h00	D'hier à demain
16h00	Bagatelle
17h00	Baseball des Expos: Montréal à Pittsburg
19h30	Festival de Jazz de Montréal
20h00	Palme d'Or
20h30	La vie secrète des animaux
21h00	Le monde de Disney
22h00	Le Téléjournal
22h35	Ciné: Un homme

Dimanche 4 août

09h00	Woody le pic
09h30	Du neuf au zoo
10h00	Le jour du Seigneur
11h00	Propos et confidences
11h30	Baseball des Expos: Montréal à Pittsburg
14h00	Univers des sports
15h00	Films d'art
16h00	Magazine de la semaine verte
17h00	Second regard
18h00	Téléjournal
18h05	Documentaires canadiens
19h00	Terre Humaine
19h30	Les beaux dimanches: Festival juste pour rire
20h30	Téléjournal
20h45	Les beaux dimanches: L'histoire des inventions
21h59	Les beaux dimanches: Concert Canadien sur des airs d'opéra
23h06	Ciné-Club: L'Enfance de Gorki

Lundi 5 août

10h30	Animagerie
10h45	Albator
11h15	Fables d'Europe
11h30	Aventures de popeye
12h00	Première Édition
12h05	Fariboles
12h30	Avis de recherche
13h00	Reflets d'un pays
14h00	Cinéma: Alamo
16h00	Contes de la fôret verte
16h30	Les Schtroumpfs
17h00	Fraggle Rock
17h30	Le Paradis des chefs
18h00	Ce soir
18h10	Film au Téléciné
18h30	Rencontre
19h00	Le vagabond
19h30	James Bond. On ne vit que deux fois
22h01	Le Téléjournal
22h19	Sports Alberta
22h25	Le point
22h40	Mazarin

Mardi 6 août

10h30	Animagerie
10h45	Albator
11h15	Caliméro
11h30	P'tits Pierrafeu
12h00	Première édition
12h05	Fariboles
12h30	Avis de recherche
13h00	Reflets d'un pays
14h00	Cinéma: Alamo
16h00	Contes de la forêt verte
16h30	Aventures de Popeye
17h00	Le grand frère
18h00	Ce soir
18h30	Rencontres
19h00	Allo Boubou
20h00	Oiseaux se cachent pour mourir
21h00	Dallas
22h00	Téléjournal
22h19	Sports Alberta
22h27	Le point
22h40	Ciné: Missouri breaks

Mercredi 7 août

10h30	Animagerie
10h45	Albator
11h15	Grisu le petit dragon
11h30	Mordicus
12h00	Première édition
12h05	Fariboles
12h30	Avis de recherche
13h00	Reflets d'un pays
14h00	Le temps de vivre
15h30	Les artisans québécois
16h00	Contes de la forêt verte
16h30	L'arche mobile
17h00	Histoire d'hier et d'aujourd'hui
18h00	Ce soir
18h30	Rencontres
19h00	Baseball des Expos: New York à Montréal
21h30	Festival de Jazz de Montréal
22h01	Le Téléjournal
22h19	Sports Alberta
22h27	Le point
22h40	Cinéma: La sireine du Mississipi

Jeudi 8 août

10h30	Animagerie
10h45	Casper
11h15	Caliméro
11h30	Daniel Bertolino
12h00	Première édition
12h05	Fariboles
12h30	Avis de recherche
13h00	Reflets d'un pays
14h00	Cinéma: Le tonnerre de Dieu
15h30	Triology Algonquin
16h00	Contes de la forêt verte
16h30	Pierre Fabien et cie
17h00	Les derniers Marin
18h00	Ce soir
18h30	Rencontres
19h00	Génies en herbe
19h30	Les grands films: Mille milliard de dollars
22h01	Le Téléjournal
22h19	Sports Alberta
22h27	Le point
22h40	Ciné: Moi y'en a vouloir des sous

Vendredi 9 août

10h30	Animagerie
10h45	Les écrivains français
11h15	Mon ami guignol
11h30	Un regard s'arrête
12h00	Première édition
12h05	Fariboles
12h30	Avis de recherche
13h00	Reflets d'un pays
14h00	Télé-feuilleton
15h00	Bizarre, Bizarre
15h30	Harold Lloyd
16h00	Contes de la forêt verte
16h30	Deux enfants en Afrique
17h00	Grandes villes du monde
18h00	Ce soir
18h30	Rencontres
19h00	Pare Chocs: Défi '85
19h30	Vivre à trois
20h00	Hors série: Secret diplomatique
21h00	Superstar
22h01	Le Téléjournal
22h19	Sports Alberta
22h27	Le Point
22h40	Cinéma: L'homme au masque de fer

L'Actualité Française

Bon vent pour la turbovoile, Commandant Cousteau!

Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 touchèrent durement les transports maritimes, gros consommateurs d'hydrocarbures. Comme dans d'autres secteurs, on risposta sur deux fronts: les économies d'énergie et le recours aux énergies alternatives. En sept ans, la vitesse des "super-tankers" fut réduite de 43%, afin d'économiser du carburant. Quant aux autres sources d'énergie, le charbon s'avérait trop encombrant et polluant et la propulsion nucléaire comportait des risques dissuasifs. En revanche, l'énergie éolienne présentait des avantages certains: le vent est gratuit, non polluant, inépuisable ... "et le plus important, c'est que personne ne peut mettre l'embargo dessus" a observé un armateur échaudé.

Comment exploiter cette énergie? Un peu partout on avança des projets plus ou moins viables: des pétroliers propulsés par des turbines à vent, par des éoliennes, ou même tractés par des trains de cerfs-volants géants ... Mais, bien entendu, on songeait surtout à la voile: les experts estimaient que les économies d'hydrocarbures qu'elle permettrait compenseraient largement la réduction de la rapidité qui en résulterait. Les cargaisons de faible valeur (vrac) et les transports non urgents sont tout désignés pour les navires à voile; et dans les grands bâtiments marchands (minéraliers, pétroliers) la propulsion éolienne peut se combiner avantageusement avec la propulsion classique. Évidemment, il n'était pas question de revenir aux temps héroïques des "clippers": la science de la voile a beaucoup progressé, notamment grâce à l'essor de la navigation de plaisance intervenu depuis l'après-guerre. D'autre part, les nouveaux matériels (alliages légers, fibre de verre, dacron) et les techniques nouvelles (ordinateur, télécommande, satellites de communication) ouvrent de large perspectives à la créativité des ingénieurs navals. Car la réussite de cette conversion passe par l'élimination des contraintes qui pesaient



La turbovoile

sur les anciens voiliers: il faut réduire les besoins en personnel, se défaire des gréements trop encombrants, optimiser le rendement de la voilure et en simplifier le maniement ...

Depuis quelques années, les chercheurs français du LIMSI (Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Science de l'Ingénieur, dépendant du CNRS), s'efforcent d'optimiser les "rotors". L'un d'eux, le jeune chercheur Bertrand Charrier, remporta en 1980, avec son projet d'un catamaran mû par un cylindre tournant, le prix institué par la Marine Marchande pour la meilleure proposition de navire de pêche économe et performant. En même temps, le professeur Lucien Malavard développait une application originale du même principe, qui supprime certains inconvénients inhérents à la rotation des cylindres: il s'agissait d'un cylindre creux, fixe dans lequel le vent venait s'engouffrer par des fentes, créant ainsi la zone de dépression nécessaire à la production de l'effet Magnus. La "turbovoile" était née ...

Le célèbre explorateur et océanographe Jacques-Yves Cousteau, désireux de remplacer son vieux bateau **Calypso** et attiré par un système de propulsion non polluant, fut vivement intéressé par cette nouveauté. Sous les auspices de la Fondation Cousteau et des pouvoirs publics et avec la collaboration de Pechiney, on entreprit la construction d'un prototype: **Moulin à vent,** un catamaran de 22.50 m de long, muni d'un cylindre creux en alliage léger de 13.50 m de haut. L'air pénètre à l'intérieur par des grilles qui peuvent être obturées alternativement par un volet mobile. Au sommet de cette "cheminée", un ventilateur, mû par une centrale hydraulique, crée une dépression qui aspire l'écoulement de l'air.

En octobre 1983, le commandant Cousteau entreprend (à 73 ans!) la traversée de l'Atlantique à bord de Moulin à vent. Malgré quelques accidents, l'expérience confirme les avantages de la nouvelle technique et son rendement supérieur à celui des voiles.

Forts de ce succès, la Fondation Cousteau et Pechiney se sont associés pour la construction aux chantiers de La Rochelle d'une **Moulin à vent II.** Plus long (31 m) et muni de deux "turbovoiles", il devait commencer ses essais en mer au mois de mars 1985. En mai, il partit pour deux années de démonstration autour du monde. Vers la fin de l'année, on installera ce système sur un cargo de 6,000 tonnes, pour une expérience "en vraie grandeur", afin de frayer la voie à la commercialisation de la turbovoile: il s'agit de montrer que, grâce à celle-ci, un navire marchand peut faire des économies de carburant allant jusqu'à 35%. En outre, aucune main d'oeuvre n'est nécessaire: l'ordinateur conduit les opérations. Pour sa part, le commandant Cousteau a déjà pris son parti: c'est la turbovoile qui équipera Calypso II ...

Luis-Felipe CARRER

Je m'appelle Édith

Le vendredi 16 août à 21h00, la télévision de Radio-Canada présentera, un **Superstar** avec la chanteuse et fantaisiste Édith Butler

Vous aussi vous aurez l'avantage de vivre un moment de jubilation en compagnie d'Édith Butler, l'invitée de Jacques Boulanger à l'émission **Superstar** où elle chantera *Qui je suis*, un pot-pourri de ses plus grands succès.



Édith Butler est l'invitée de Jacques Boulanger à l'émission Superstar du vendredi 16 août à 21 heures

CHFA

est à la recherche d'un/d'une

Documentaliste

LIEU DE TRAVAIL:
Calgary

TÂCHES:
Renseigner le réalisateur de l'émission "Au Café Show" sur les activités qui se déroulent à Calgary.

EXIGENCES:
Bonne connaissance du français et de l'anglais.
Bonne connaissance des associations et organismes à Calgary.
Capacité de travailler seul(e).
Faire preuve d'initiative
Disponible deux jours par semaine, selon l'information à fournir

Faire parvenir votre demande d'emploi et curriculum vitae à:

CHFA
A/S Raymond DesLauriers
1701 Sir William Place
8830 - 85 rue
Edmonton, Alberta
T6C 3C3

Nomination CN



Brant E. Ducey

La nomination de Brant E. Ducey à la vice-présidence, affaires publiques et publicité, est annoncée par Ronald E. Lawless, président du CN. M. Ducey a travaillé aux affaires publiques du CN de 1961 à 1978 et quitte un poste de vice-président, affaires publiques, dans une importante entreprise de l'Ouest canadien, pour revenir au CN. Il aura ses bureaux à la direction générale du CN à Montréal.

Secretariat d'État du Canada | Department of the Secretary of State of Canada

Interprètes de conférence

Le Secrétariat d'État du Canada offre des contrats à des interprètes dans de nombreuses combinaisons linguistiques, mais surtout de l'anglais vers le français et du français ver l'anglais, à 305$ par jour, frais de déplacement en sus.

Des examens d'agrément seront organisés dans divers centres du Canada.

Envoyer c.v. à:
Direction de l'interprétation
Direction générale de la traduction parlementaire et de l'interprétation
Langues officielles et traduction, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Canada

ASSISTANT DU DOYEN FACULTÉ SAINT-JEAN

La Faculté Saint-Jean est à la recherche d'une personne qualifiée pour le poste d'Assistant du Doyen. En qualité de 'Administrative Professional Officer', l'Assistant du Doyen est secrétaire exécutif du Conseil de la Faculté ainsi que du Comité exécutif. L'Assistant est également responsable, entre autres choses, de l'administration du secrétariat de la Faculté, des comptes financiers et d'un certain nombre de services n'ayant pas trait à l'enseignement. Parfaitement bilingue.

Salaire: $23.994-35.994.

Envoyer curriculum vitae et noms de trois répondants à:

Jean A. Bour, Doyen
Faculté Saint-Jean
The University of Alberta
8406-91e rue
Edmonton, Alberta
T6C 4G9



Date limite de réception des demandes: 15 août 1985.

AN EQUAL OPPORTUNITY EMPLOYER



OFFRE D'EMPLOI

L'ACFA régionale de Plamondon est à la recherche d'un

Agent de développement

QUALIFICATIONS:

- avoir une bonne connaissance de la langue française
- avoir l'habilité de travailler avec des individus et des groupes
- avoir une connaissance de la comptabilité

SALAIRE:

17,000$ à 18,200$

Pour de plus amples informations communiquez avec:

Léo Piquette au numéro 798-2365

51e FOIRE

Bienvenue-Société agricole

Smoky River 1985

Tournoi de tennis pendant toute la fin de semaine — 40 participants au maximum
Enregistrement: jeudi soir, et vendredi matin, 5$ par personne

VENDREDI LE 2 AOÛT

8h00 à 10h00	Début des expositions Démonstration des chevaux (Gymkhana et classe des chevaux)
10h30	Résultats du concours des Gymkhana et de la classe des chevaux
11h30 à 16h00	Résultats du concours des expositions
13h00 à 15h15	Jeux pour enfants
17h00 à 21h00	Expositions ouvertes aux public — Centre Sportif
21h00 à 1h00	Orchestre "Diamond Wellow" au 'beer gardens' entrée: 5.00$
13h30 à 15h00	Jeux pour enfants
17h30 à 19h00	Souper de steaks BBQ offert par Elanco (les gens Treflan) de Grande Prairie. On peut se procurer les billets au bureau
après le souper	Couronnement de la Reine à la piste de course de chevaux Loterie avec comme prix un poney
19h30	Pièce de théâtre "Peux-tu m'entendre" commanditée par la Débâcle. Entrée 2.00$
21h00 à 1h00	Orchestre "Diamond Willow" au 'beer gardens' Entrée 5.00$

SAMEDI LE 4 AOÛT

8h00 à 10h30	Déjeuner aux crêpes gratuit
8h00 à 12h00	Enregistrement des chevaux pour les compétitions
9h00 à 10h30	Enregistrement des chars allégoriques pour la parade
10h30 à 11h00	Résultat du concours du meilleur char allégorique
9h00 à 17h00	Expositions ouvertes au public — Centre Sportif
11h00 à 12h00	Parade
8h00 à 11h00	Enregistrement des animaux de ferme pour les compétitions
12h30	Résultat des concours de chevaux et d'animaux de ferme

ACTIVITÉS DURANT LES 2 JOURS

10h30 à 12h30	'beer gardens'. Fermeture d'une heure durant l'heure du souper, musique Paul Bélanger Centre d'amusement Carousel Midway Marché de fermiers Différentes expositions
13h30 à 15h00	Concours de tracteurs, sont inclus des tracteurs super modifiés au mini
15h00 à 15h30	Tirage de bonbons
Fin de l'après-midi	Course de wagons tirés par des chevaux, par des poneys et course sulky



Librairie **Le Carrefour** Ltée Bookstore

La librairie Le Carrefour est à la recherche d'un(e)

Commis

pour le service aux écoles et bibliothèques

EXIGENCES:

- Très bonne connaissances du français et de l'anglais
- Expérience de travail avec le public
- Intérêt manifeste dans le livre

Il serait souhaitable que les candidat(e)(s) intéressé(e)(s) aient fait des études en éducation ou aient travaillé dans ce milieu et/ou dans celui de la vente.

SALAIRE:

- A négocier. Bénéfices intéressants.

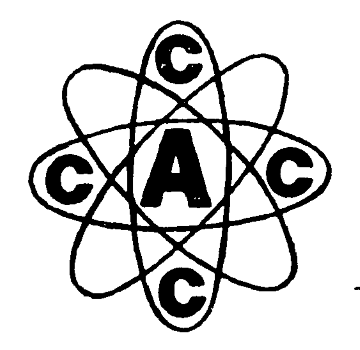
DURÉE DU CONTRAT:

12 mois

S.V.P. faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 11 août à:

La gérante
Librairie Le Carrefour
8536 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T6G 1E5

N.B.: Il ne s'agit pas d'un poste de vendeur itinérant.



CONSEIL ALBERTAIN de la COOPERATION

Vos intérêts économiques

Gestion coopérative

La structure de financement

La structure de financement d'une entreprise repose sur plusieurs éléments. Chacun de ces éléments a un rôle particulier à jouer et son importance peut varier en fonction du secteur d'activités ou des besoins précis de l'entreprise à un moment donné de son histoire. Il s'agit donc d'une structure complexe qui doit être évaluée de façon particulière dans chaque cas.

Il existe cependant certaines règles que tout gestionnaire d'entreprise coopérative devrait respecter. Ainsi:

1- La base de financement d'une entreprise doit être constituée des capitaux apportés par ses propriétaires (membres).

2- Le financement à long terme doit être utilisé pour financer les immobilisations et le financement à court terme, les opérations courantes.

3- L'ensemble des sources de financement doivent se compléter de façon à contribuer au maximum aux résultats de l'entreprise et aux bénéfices de ses membres.

Essentiellement, le financement d'une entreprise provient de deux sources: interne et externe. Dans un premier temps, il y a ce qui est apporté par les propriétaires, soit sous la forme de capital, soit sous la forme de surplus réinvestis. Dans une coopérative comme dans toutes les entreprises, l'avoir des membres constitue la base du financement. C'est en effet le levier qui permet de faire démarrer l'entreprise.

Cette source de capital est d'autant plus importante pour une coopérative qu'elle a un coût très faible. Les administrateurs et les dirigeants devraient donc y accorder beaucoup d'importance. Les membres d'une coopérative accepteront d'autant plus facilement de capitaliser leur entreprise que les services qu'ils en attendent sont importants. Les administrateurs doivent donc démontrer aux membres les avantages (financiers et autres) qu'ils ont à bien capitaliser leur entreprise.

Ce que les membres ne peuvent investir, la coopérative doit se le procurer auprès des institutions financières. Il importe de bien utiliser les diverses sources de crédit qui sont disponibles. Les immobilisations et les autres investissements à long terme devraient faire l'objet d'un financement à long terme. Cela rend la planification financière plus facile. Contrairement à la stabilité recherchée au niveau du financement à court terme (marge de crédit, crédit fournisseurs, etc ...) cela permet à l'entreprise de s'adapter à diverses situations.

Ce qu'il faut surtout savoir au sujet du financement externe, c'est que cela se négocie autant avec les institutions financières qu'avec les fournisseurs, meilleures seront vos conditions.

Conclusion

La structure financière d'une entreprise coopérative doit être équilibrée. Cela signifie que le financement extérieur doit être contenu dans certaines proportions de façon à ne pas rendre l'entreprise trop dépendante de ses créanciers. Une coopérative bien capitalisée contrôle mieux son propre développement. Elle obtient également des institutions financières. Cela lui permet de réduire les coûts de son financement et de transmettre l'économie réalisée à ses membres par de meilleurs prix ou de meilleurs services.

Source: Société de Développement des Coopératives, Informations, Automne 1984.

Tiré de la revue "Le Trait d'Union".

Eulogie de Monsieur Ernest Tremblay

Bien chers parents et amis(ies):

Ce m'est un agréable devoir, à la demande des membres de la famille de Monsieur Ernest Tremblay, de vous donner quelques brefs détails sur la vie de celui qui vient de nous quitter pour le Grand Au delà, il y a seulement quelques jours, après avoir été frappé d'une thrombose cardiaque aigue, lorsqu'il était sur la route, à la conduite de sa voiture.

Ernest naquit à Lafond le 2 juin 1917. Il était le troisième fils de la famille d'Aimé Tremblay et de Marie Fontaine, dignes pionniers de ce coin de l'Alberta.

Ernest laisse dans le deuil pour pleurer sa perte, son épouse Emma (née Couillard), dix-huit enfants et 27 petits-enfants. Un frère, une soeur, et une demie soeur lui survivent aussi.

Après leur mariage en 1943, Ernest et Emma s'établirent à leur compte, comme fermiers dans la région au nord-est de Lafond. Tous deux trimèrent très dur pour élever leur belle et grande famille, laquelle nous pouvons le constater, forme aujourd'hui leur belle et radieuse auréole vivante. Nous pouvons nous imaginer un peu les nombreux sacrifices que ce couple a dû s'imposer, réalisant aussi que la meilleure santé ne les a pas toujours favorisée.

Leur foi inébranlable dans leur Créateur a cependant toujours été leur force et leur soutien au milieu de leurs épreuves et de leurs tribulations. Notre Bonne Maman du Ciel, la Vierge Marie a toujours eu une place de prédilection dans ce foyer chrétien et foncièrement catholique.

Ernest avant et depuis sa semi-retraite à St-Paul en 1976 fut très fervent et fidèle à ses pratiques religieuses.

Tous ceux et celles qui l'ont connu et côtoyé savent combien il aimait taquiner avec finesse ceux qui étaient autour de lui. Avec lui, il fallait prendre la vie en rose, la vie en souriant. Ernest, c'est le testament que tu nous laisses à tous. Pour ce nous t'en remercions. Prions donc à cette heure pour que Dieu Notre Père lui pardonne ses fautes et le conduise sans tarder dans la Gloire Eternelle qu'Il à préparée pour ses serviteurs fidèles de la trempe d'Ernest. Que son âme et les âmes des fidèles défunts par la miséricorde de Dieu reposent en Paix.

Jules Van Branbant

Bombardement sur Naïrobi

par **Martine Spence**

CALGARY — Dans ce monde de tourmentes, ce monde d'hommes, ce monde où la femme a le pouvoir de subir plus que celui d'agir, 13,000 petites bombes ont explosé sur Naïrobi. Les bombes ont commencé à se propager dans le monde entier laissant sur leur passage non pas la destruction, mais les premières pierres d'un nouvel ordre mondial, d'un univers de paix.

Utopie, direz-vous, ou histoires de bonnes femmes. Mais n'est-il pas vrai que "patience et longueur de temps font plus que force ni que rage"?

La patience n'est-elle pas la qualité première de la femme?

Pourquoi tant de femmes ont -elles répondu à l'appel? Sans doute pour trouver des réponses à leurs "pourquoi" à elles. Pourquoi au Japon, uniquement 0.5% des femmes qui ont fait des études trouvent-elles un emploi au niveau de leurs qualifications? Pourquoi dans les pays du Tiers-Monde les femmes sont-elles les seules responsables pour nourrir toute la famille? Pourquoi dans les pays dits "civilisés", la majorité des femmes ont deux emplois et gagnent moins que les hommes? Les exemples sont innombrables, les solutions peut-être moins évidentes.

Dans une ère de productivité, de rentabilité et d'efficacité, il est difficile de ne pas parler de concrétisation. Cependant, Rome ne s'est pas construite en un jour et parfois, avant de chercher des solutions universelles concrètes, ne vaudrait-il pas mieux toucher la réalité du doigt? Comment aborder la question de "la spiritualité de la maternité" quand la majorité des femmes n'arrive pas à subvenir à leurs besoins de base? Il va sans dire qu'au cours de cette rencontre, les différents n'ont pas manqué. Mais n'est-ce par un véritable tour de force que de réunir 13,000 femmes qui essaient d'une même voix de trouver des solutions aux problèmes de la guerre, de la famine, de la pauvreté, de l'oppression?



> *"C'est comme la lame de fond qui s'en vient pour apprendre aux femmes à penser différemment et changer les relations hommes-femmes".*

Ce que les femmes ont retiré de ce forum, c'est une nouvelle perspective de la réalité, une prise de conscience et de contacts. Témoignages choquants, discours teintés de fanatisme, opinions biaisées ou déclarations déchirantes, l'échange s'est fait, et avec lui l'espoir de faire bouger les choses.

La décennie de la femme vient de s'achever. Le forum de Naïrobi a ouvert la porte sur un nouveau commencement, moins bruyant cette fois. Et ainsi que le dit Françoise Sigur: "C'est comme une lame de fond qui s'en vient pour apprendre aux femmes à penser différemment et changer les relations hommes-femmes."



Travaux publics Canada | Public Works Canada

A VENDRE

LES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Chef, politique des contrats et administration, Ministère des Travaux publics du Canada, salle 200, 9925 - 109 rue, Edmonton (Alberta), téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 14h00 (H.A.R.) le 28 août 1985.

OFFRE

No. 9070-E17/14
Parc National Elk Island (Alberta)
Vendre et disposer de l'édifice d'entrepôt des peaux, (charpente de 74.32 m2) et un abattoir (fait de ciment et totalisant 472.68 m2)

On peut obtenir les documents et la permission de visiter les édifices par l'entremise de: Parcs Canada, Directeur, Parc national Elk Island, RR1, Site 4, Fort Saskatchewan (Alberta), T8L 2N7, à l'attention de Steve Kapaika, téléphone (403) 998-3781.

Afin d'être considérée, chaque soumission doit être remplie sur les formulaires du Ministère.

Pour de plus amples détails contactez: R. Onishenko, Service en biens immobiliers, Travaux publics Canada, 4e étage, 9925 - 109 rue, Edmonton (Alberta), téléphone: (403) 420-3284.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Canada



Canadian Transport Commission | Commission canadienne des transports

Référence no: 2-T210-3A(189/85)(OPLD)
Rôle no. 7867

TIME AIR (1982) LTD.
Requête en vue de modifier le permis no. A.T.C. 1645/66(NS)

Sous le permis no. A.T.C. 1645/66(NS), Time Air (1982) Ltd. est autorisé à exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2), afin de desservir les points Lethbridge, Medecine Hat, Calgary, Edmonton et Grande-Prairie (Alberta); et Castlegar (Colombie-Britannique).

Par la condition no. 1, la titulaire est autorisée à utiliser des aéronefs à voilure fixe des groupes C, D (limitée aux aéronefs Shorts SD3-30 dans le groupe D) et E (limitée aux aéronefs dotés d'hélices dans le groupe E).

Par la condition no.2, la titulaire est tenue de faire une escale à Calgary à chaque vol ayant Lethbridge (Alberta) pour origine ou destination.

Par la condition no. 3, la titulaire est tenue de faire une escale à Edmonton à chaque vol ayant Grande-Prairie (Alberta) pour origine ou destination.

La titulaire demande maintenant l'autorisation de modifier le permis susmentionné en ajoutant les points additionnels Dawson Creek et Prince George (Colombie-Britannique).

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard **le 3 septembre 1985,** avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

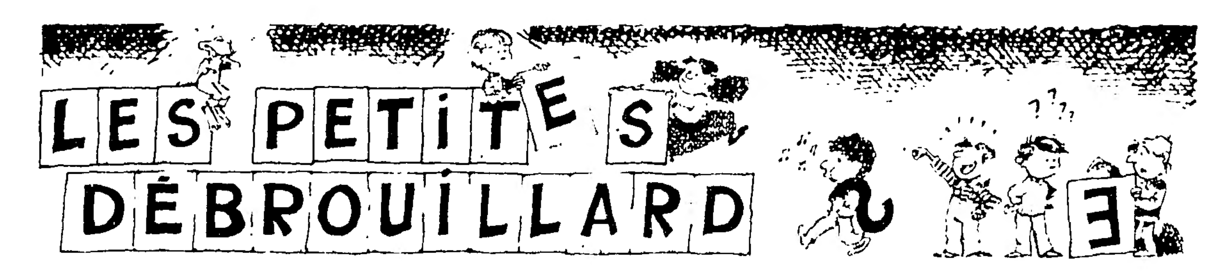
Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa, K1A 0N9.

R.A. Smith
Division des permis intérieurs
pour le directeur suppléant
Directeur des Permis
Comité des transports aériens

Canada

Le Coin Des Enfants



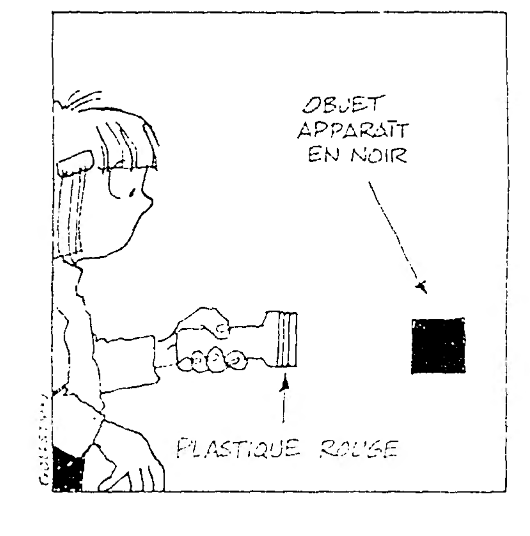
par le professeur Scientifix

Couleur, qui es-tu ?

D'où viennent les couleurs ? Pourquoi un objet nous paraît-il rouge plutôt que vert ou bleu ? La réponse à cette question réside dans la lumière. Même si celle-ci nous semble blanche (lumière du soleil, d'une ampoule, d'une bougie, etc.), elle est en réalité formée de toutes les couleurs.

Vous avez sûrement déjà vu un arc-en-ciel. Eh bien, ses belles teintes proviennent de la lumière du soleil. Lorsque celle-ci traverse des gouttes de pluie, les différentes couleurs qui la composent sont séparées.

Tous les objets absorbent une partie de la lumière (ils absorbent donc une partie des couleurs qu'elle contient) et réfléchissent le reste. Si l'un d'eux absorbe, par exemple, la lumière bleue, verte, jaune, etc, mais réfléchit le rouge,





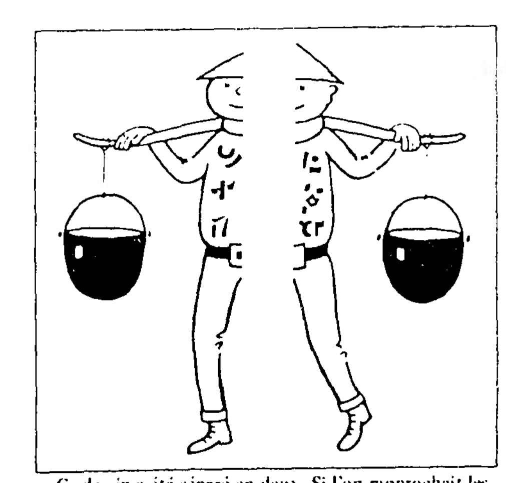
cet objet sera rouge. S'il absorbe toutes les couleurs sauf le bleu, il sera bleu. Une petite expérience pour vérifier ce phénomène ?

Prenez une lampe de poche et recouvrez-en l'extrémité lumineuse avec un morceau d'acétate rouge (un sac de plastique rouge fera aussi très bien l'affaire). Trouvez un objet vert (un livre, un vêtement, etc.) et installez-vous dans une pièce obscure. Éclairez l'objet avec la lampe de poche. De quelle couleur est-il ? Noir !

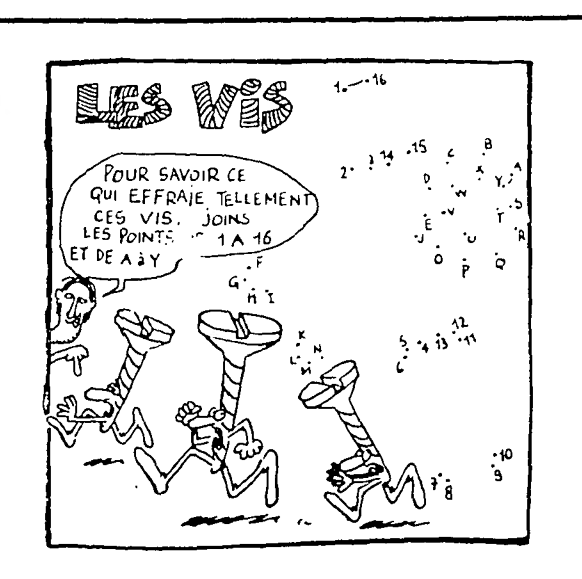
Comment expliquer ceci ? À la lumière, l'objet vert absorbe toutes les couleurs, sauf le vert. Puisque la lampe de poche diffuse une lumière rouge, celle-ci est absorbée. Aucune autre lumière n'est alors réfléchie, et l'objet vous paraît noir.

Dessin à colorier

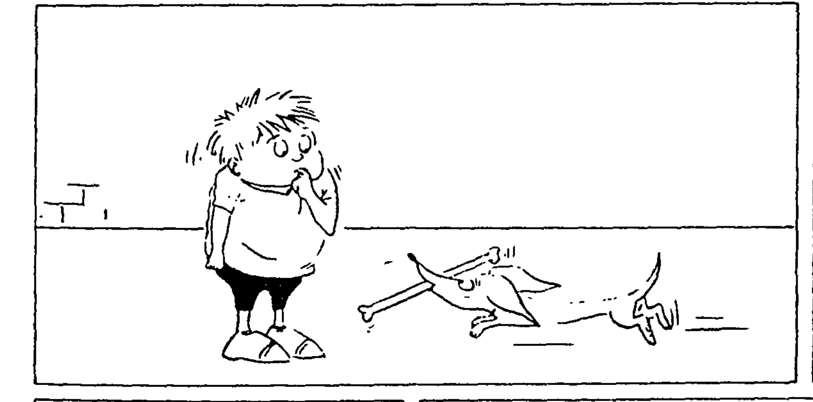


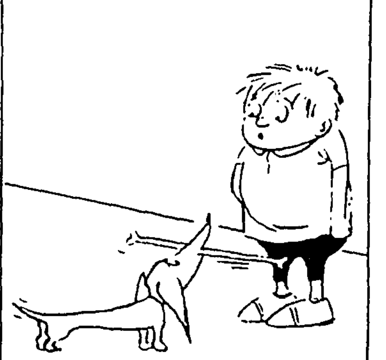


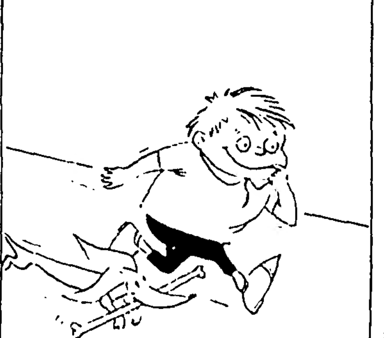
Ce dessin a été séparé en deux. Si l'on rapprochait les deux parties, on découvrirait des anomalies. Combien ? Et lesquelles ?

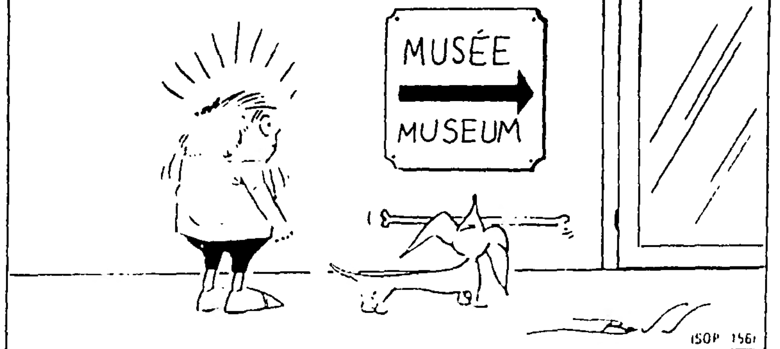


roffe



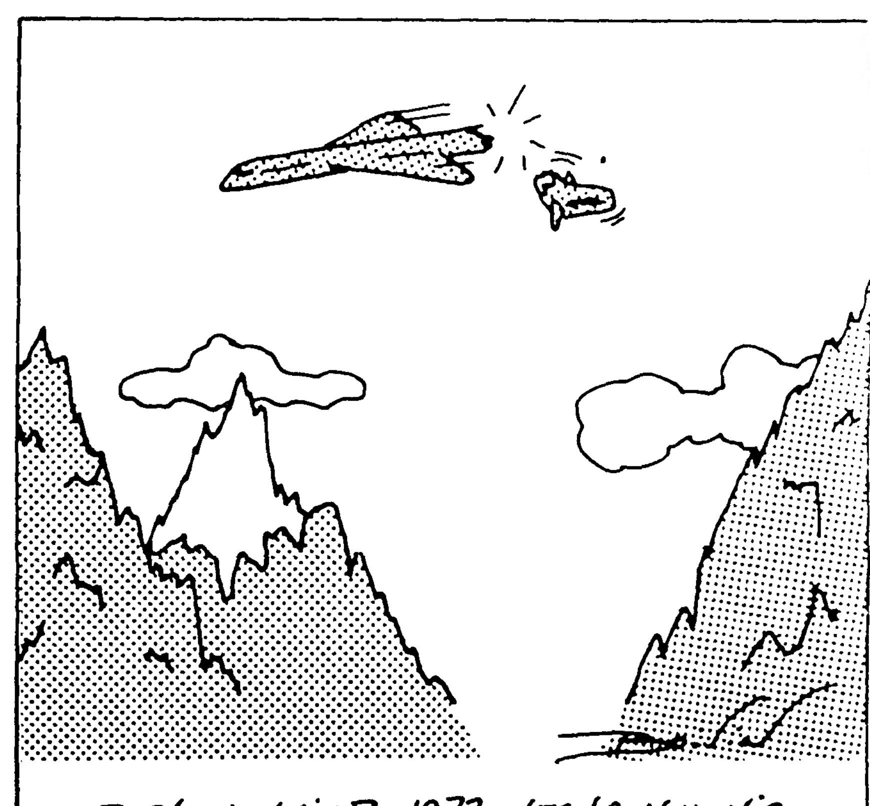






ISOP 1561

Quel monde que le nôtre!



S.O.P. 286

Solution

Anomalies = 3 anomalies. Le chapeau, le col et la boucle du ceinturon.

Les vis = Un tournevis, une clef anglaise

Le drapeau franco-albertain flottera en permanence sur Québec

QUÉBEC — Le mardi 13 août, à midi, sera inauguré par M. René Lévesque, Premier ministre du Québec, le Parc de l'Amérique française.

C'est sur une recommandation du Secrétariat permanent des peuples francophones que le Conseil des ministres du Gouvernement du Québec a établi par décret que le parc situé en face du Grand Théâtre de Québec soit décoré de mâts portant les drapeaux des communautés et peuples francophones d'Amérique et prenne le nom de «Parc de l'Amérique français».

Huit drapeaux, accompagnés de celui du Québec, flotteront en permanence sur le Parc de l'Amérique française: ceux adoptés par les Acadiens, les Louisianais, les Franco-Ontariens, les Franco-Manitobains, les Franco-Albertains, les Fransaskois, les Franco-Colombiens et les Franco-Américains.

Le Secrétariat permanent des peuples francophones lance une invitation aux francophones d'Amérique pour qu'un grand nombre vienne assister, le midi du 13 août, à cet événement historique.

mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1								■				
2	■						■					
3		■							■			■
4		■						■				
5						■				■		
6				■				■				
7			■								■	
8					■					■		
9		■							■			
10			■		■						■	
11				■			■					
12						■						■

HORIZONTALEMENT

1 — Rapporter, attribuer. — Anc. mesure de longueur.
2 — Mettre les rênes à. — Trouble, embarras, souci.
3 — Maréchal de France. — Chiffres romains.
4 — Joint. — Déesse égyptienne.
5 — Fin du jour (pl.). — Titre de certains religieux. — Poss.
6 — Romancier français. — Du verbe être. — Petite île.
7 — Altesse royale. — Petits frères.
8 — Station de chemin de fer. — Trait de plume, de crayon — Conseil de la reine.
9 — Permission. — Cri sourd d'un homme qui frappe un coup.
10 — Soleil. — Fabuliste grec.
11 — Peiné. — Champion. — Empereur romain.
12 — Cavité irrégulière. — Intenter une action en justice.

VERTICALEMENT

1 — Qui ne font que passer.
2 — Inf. — Conduit d'appel d'air au-dessus de la voûte d'un four de boulanger. — Copain.
3 — Qui appartient à un monde fantastique. — Révérend père. — Premier.
4 — Lieu destiné au supplice des damnés. — Enchanter.
5 — Ne pas accorder. — Aviateur.
6 — Anc. nom de l'Irlande. — Fin, borne, limite (pl.).
7 — Assisterais.
8 — Conj. — Petits de l'oie.
9 — Année. — Copié. — Beignet soufflé.
10 — Réunis. — Louis. — Pauvre homme.
11 — Etat d'une chose nue. — Adv. de lieu. — Conj.
12 — Voyelles. — Relatif au plomb.

mots cachés

5 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	M	S	T	E	V	A	N	O	I	T	P	E	C	E	R
2	U	A	N	O	I	T	A	R	T	S	U	L	L	I	A
3	T	U	J	A	I	L	L	I	R	R	I	O	H	C	V
4	I	V	E	E	T	I	S	I	D	A	R	A	F	A	A
5	N	E	T	S	S	E	C	A	R	E	R	R	U	E	L
6	E	R	S	A	T	T	R	A	C	T	I	O	N	S	E
7	R	E	I	F	I	R	U	P	R	E	T	A	L	E	R
8	I	S	E	L	I	T	R	E	F	F	A	T	A	L	E
9	E	T	N	O	I	T	A	T	U	M	E	T	S	A	V
10	R	E	V	I	V	A	R	S	T	S	E	V	E	V	E
11	A	R	M	E	S	E	I	D	E	E	E	T	U	O	R
12	S	T	R	O	S	O	M	M	E	I	L	M	R	I	I
13	E	F	O	I	N	N	O	I	T	C	E	L	E	R	E
14	R	I	O	N	S	N	O	I	T	A	R	R	A	N	S
15	E	T	N	E	M	E	D	R	O	B	S	N	A	R	T

Armes
attractions

Choir

Election

Fatale
fertile
foin
fusion

Idée
illustration

Jaillir
jets

Leurrer

Majestueusement
mutation
mutinerie

Narration
navets

Ovale

Paradis
purifier

Race
raser
ravaler

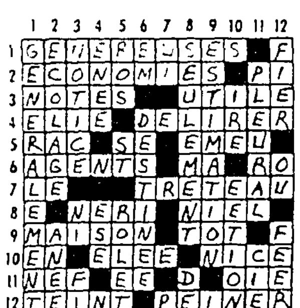
raviver
réception
relater
reste
rêveries
rions
route

Sauver
sève
site
sommeil
sort

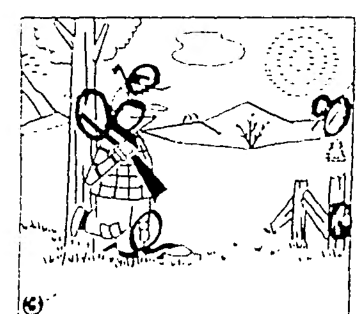
Toiser
trahir
transbordement

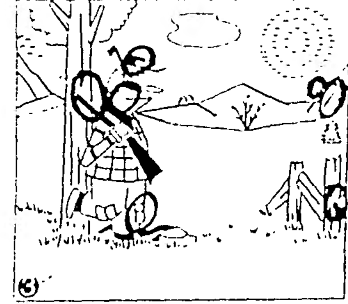
Vaste
voir

Solution de la semaine dernière



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	E	N	E	R	E	U	S	E	S	■	F
2	E	C	O	N	O	M	I	E	S	■	P	I
3	N	O	T	E	S	■	■	U	T	I	L	E
4	E	L	I	E	■	D	E	L	I	R	E	R
5	R	A	C	■	S	E	■	E	M	E	U	■
6	A	G	E	N	T	S	■	M	A	■	R	O
7	L	E	■	■	■	T	R	E	T	E	A	U
8	E	■	N	E	R	I	■	N	I	E	L	■
9	M	A	I	S	O	N	■	T	O	T	■	F
10	E	N	■	E	L	E	E	■	N	I	C	E
11	N	E	F	■	E	E	■	D	■	O	I	E
12	T	E	I	N	T	■	P	E	I	N	E	R





CONSTERNATION









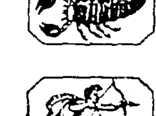






VOTRE HOROSCOPE

BELIER



du 21 mars au 20 avril

Vous deviendrez assez facilement apathique et indifférent aujourd'hui et vous devrez réagir pour ne pas qu'on cherche à abuser de vous. Demain, vous retrouverez probablement toutes vos énergies.

TAUREAU



du 21 avril au 20 mai

Les querelles sont à redouter aujourd'hui car elles peuvent avoir des conséquences malheureuses. Demain, montrez-vous diplomate, parler peu, écoutez beaucoup et tout ira bien.

GEMEAUX



du 21 mai au 21 juin

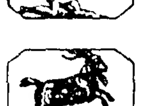
Les déplacements seront favorisés au cours de ces deux journées durant lesquelles vous devrez vous efforcer de procurer du bonheur aux êtres que vous aimez.

CANCER

du 22 juin au 22 juillet

Les problèmes financiers vont dominer au cours des prochaines heures. Une solution sera difficile à trouver mais vous y parviendrez avec de la bonne volonté et un peu d'aide.

LION



du 23 juillet au 23 août

Vous parvenez à améliorer votre situation aujourd'hui mais ce ne sera sûrement pas la perfection. Ne perdez pas patience. Demain, vous aurez plus de succès que jamais dans vos initiatives.

VIERGE

du 24 août au 22 sept.

Apportez des changements à votre routine quotidienne. Votre mode de vie peut sûrement être amélioré. Vous connaîtrez beaucoup de bonheur demain.

BALANCE



du 23 sept. au 23 oct.

Evitez de vous monter la tête et ne vous faites pas de fausses idées. Vous échapperez à l'angoisse et à la dépression par le dialogue. Ayez donc des conversations sérieuses et ne vous faites pas de soucis.

SCORPION



du 24 oct. au 22 nov.

Des succès personnels et flatteurs vous sont promis. Vous serez plus sensible que vous ne voudrez bien le reconnaître aux marques d'amitié et d'affection. Vous ferez des projets d'avenir, votre coeur sera très épris.

SAGITTAIRE



du 23 nov. au 21 déc.

Sentimentalité calme, heureuse, qui doit vous aider à faire le point et à mieux comprendre la personne dévouée qui vous aime. Sans doute, vous donnera-t-elle l'occasion d'agir avec plus de générosité à son égard.

CAPRICORNE

du 22 déc. au 20 janv.

Vous ne saurez pas très bien ce que vous voulez et vos hésitations, vos contradictions apparentes, agaceront la personne qui vous aime. Vous aurez une vision trop romantique de l'existence, soyez plus réaliste.

VERSEAU

du 21 janv. au 19 fév.

Si vous avez un peu de bon sens, réparez les bévues que vous commettez. Mettez beaucoup de gentillesse et de compréhension dans vos rapports avec la personne qui vous aime.

POISSONS

du 20 féve. au 20 mars

Vous obtenez de la coopération mais vous aurez également à accomplir un effort personnel agréable. Demain, la chance vous sourit surtout au chapître de l'amour.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10 h 30 et midi

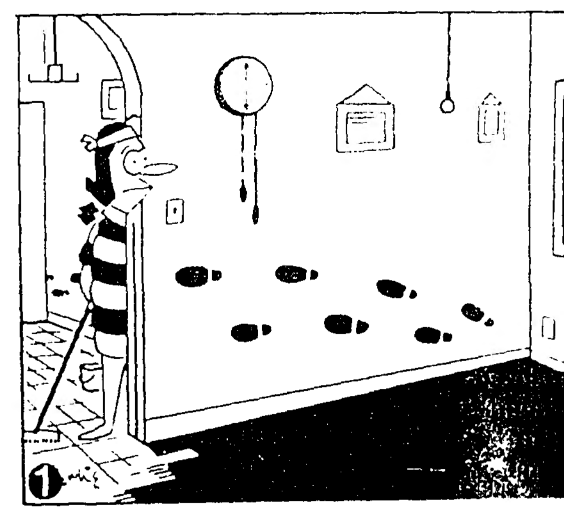
Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 10 h 30 et midi

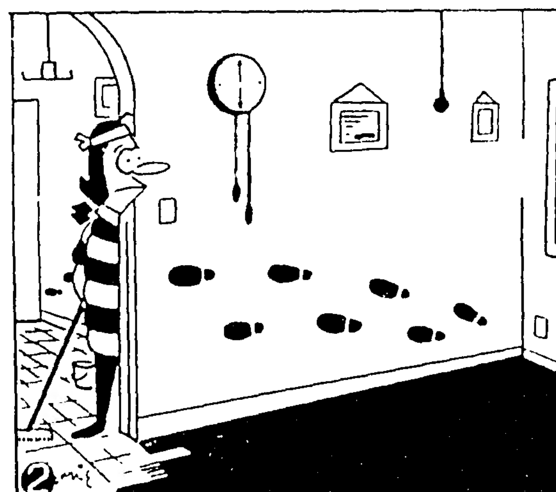
St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 00 et midi

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs

Les articles 158 et 159 de la Loi scolaire albertaine sont insconstitutionnels

Nous reproduisons le communiqué de presse émis par l'A.C.F.A. provinciale à la suite du jugement concernant les droits des Franco-albertains en matière d'éducation.

Sans vouloir diminuer aucunement l'importance évidente de la décision qui reconnait clairement nos droits, nous ne jouissons pas encore de tous les services découlant de ces droits.

Tout n'est pas encore gagné! Il faudra continuer à faire nos représentations auprès des détenteurs du pouvoir. Ce qu'il nous faut obtenir, c'est une éducation de première qualité pour nos enfants en tant que francophones et albertains.

Paul A. Poirier, Directeur général

La loi scolaire n'est pas conforme à la Charte des droits et libertés dans la mesure où, elle n'accorde pas un degré de contrôle et de gestion aux citoyens qui bénéficient des droits accordés par l'Article 23 de la Charte et dans la mesure où les articles 158 et 159 sont permissifs et non obligatioires. C'est la conclusion du jugement rendu par M. le Juge Stuart S. Purvis le 24 juillet 1985.

Le procès Association Bugnet vs. Gouvernement de l'Alberta eut lieu à Edmonton du 15 au 19 avril 1985. Le procès traita en particulier des implications et de l'application de l'article 23 de la Charte dans la région métropolitaine d'Edmonton. L'article 23 garantit des services d'éducation dans la langue de la minorité, là où le nombre le justifie.

L'Association Canadienne-Française de l'Alberta a pris part à ce procès à titre d'"ami de la Cour". L'ACFA décida de se présenter après 18 mois de pourparlers avec le Ministre de l'éducation. Ces pourparlers lui firent croire qu'un recours à la Cour s'avérait probablement nécessaire pour clarifier certaines questions fondamentales et pour inciter le Gouvernement et la Législature à mettre en place les principaux paramètres d'un régime d'application conforme à l'article 23.

Le jugement de M. le Juge Purvis se réfère à plusieurs principes qui se trouvent déjà dans la décision de la Cour d'Appel de l'Ontario et affirme qu'ils s'appliquent également en Alberta. L'ACFA accueille favorablement cet énoncé de principes albertain et croit que la décision rendue peut être qualifiée d'historique en ce qui regarde l'éducation française non seulement dans la région métropolitaine d'Edmonton mais aussi dans toutes les régions de la province où vivent des Franco-Albertains et des Franco-Albertaines. En raison de la position légale du Gouvernement voulant qu'il n'intervienne pas pour respecter le principe de l'autonomie locale des commissions scolaires, l'ACFA est particulièrement heureuse que le jugement souligne clairement la responsabilité qui incombe aux autorités provinciales de s'assurer que l'exercice des droits soit rendu possible. Les autorités provinciales ne pourront plus s'attribuer le rôle de spectateur; elles devront jouer un rôle d'acteur de premier plan.

L'ACFA a plusieurs préoccupations et questions concernant le jugement. Celles-ci proviennent tant des questions non-résolues que de certaines considérations que l'on retrouve dans le jugement, en voici quelques exemples:

- qu'entend-on par "là où le nombre le justifie"?
- les coûts comme facteur pertinent dans l'offre des services;
- la faveur accordée à la formule "représentation garantie de la minorité sur un conseil scolaire" pour la gestion et le contrôle;
- l'affirmation que les services d'éducation française n'ont jamais été vraiment refusés en Alberta;
- l'avertissement voilé que les enfants francophones ne doivent pas devenir les pions de leurs parents;
- l'étanchéité de l'article 15 (égalité) par rapport à l'artilce 23.
- la constatation que l'application de l'article 23 progresse d'une façon satisfaisante en Alberta;
- la proposition qu'il incombe aux parents de déclencher l'offre active de services;
- le manque de distinction entre les réclamations de l'ACFA et celles de l'Association Bugnet.

Malgré un appel possible de la décision par la demanderesse ou la défendresse, l'ACFA espère que la Province endossera ses responsabilités constitutionnelles, démontrera un leadership éclairé, et, par conséquent, activera le processus susceptible d'établir un excellent régime qui recontrera les **vrais** besoins des jeunes franco-albertains en tant que francophones et en tant qu'albertains. Il serait inacceptable que les autorités provinciales décident de retarder de résoudre cette question jusqu'à ce qu'elles représentent une Loi scolaire révisée en entier.

Lors de ses pourparlers avec le Ministre de l'éducation, l'ACFA a toujours souligné qu'une application complète et harmonieuse de l'article 23 en Alberta sera le résultat de solutions innovatrices fabriquées par les parties concernées. La Cour offre certains principes qui leur seront utiles. L'ACFA s'attend à ce que tous les intéressés se mettent à la tâche immédiatement et que, plus de trois ans après l'entrée en vigueur de la Charte, des progrès réels offrent prochainement aux Franco-Albertains non seulement des droits reconnus par la Cour mais aussi des services qui répondent à leurs besoins.